

Bulletin d'inscription

STAGIAIRE

Madame/Monsieur (*rayez la mention inutile*) :
Nom :
Prénom :
Fonction :
Date de naissance :
E-mail :@.....
Lieu de naissance (ville/département/pays) :
.....

- Adaptation au poste et maintien dans l'emploi
 Développement des compétences

ÉTABLISSEMENT

Dénomination :
.....
Adresse :
.....
Code postal :
Ville :
Tél : Fax :
E-mail :@.....

STAGE

Titre :
Référence (se reporter au bandeau latéral de la fiche) :
Dates :
Durée :
Réservation déjeuner (oui/non) :
Prix : Acompte (oui/non) :

ADRESSE DE FACTURATION SI DIFFÉRENTE DE CELLE DE L'ÉTABLISSEMENT

Dénomination :
Adresse :
Code postal : Ville :
Tél : Fax : E-mail :

Le responsable de l'établissement désigné ci-dessus s'engage à régler les droits d'inscription du stagiaire et les éventuels frais annexes conformément aux conditions générales rappelées ci-après.

L'inscription n'est validée qu'après réception d'un exemplaire de la convention signée et du règlement d'un acompte de 30% du prix total.

Date de la demande :

Signature du stagiaire :

Cachet et signature de l'employeur :

RÉALITÉS & PROJETS CONSULTANTS

Rue de la Blancherie

33370 ARTIGUES-PRES-BORDEAUX

Tél : 05 33 09 53 04

E-mail : info@realites-et-projets.fr - Web : www.realites-et-projets.fr

Enregistré sous le numéro 72 33 05775 33 – Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Modalités et conditions de vente

CONVENTION

Les formations de RÉALITÉS & PROJETS CONSULTANTS entrent dans le cadre des actions d'adaptation, d'évolution ou de développement des compétences et font l'objet d'une convention de stage que vous recevez en double exemplaire dans la semaine qui suit votre inscription. L'un de ces exemplaires doit nous être retourné, dûment signé, avant le début de la formation.

DÉROULEMENT

Les horaires du stage peuvent être modifiés en raison de certaines contraintes éventuelles de transport, tout en respectant le programme journalier prévu.

Un support pédagogique est remis à chaque stagiaire.

En fin de stage, chaque stagiaire est invité à exprimer son avis sur le déroulement de la formation, à l'aide d'une fiche d'évaluation remise au formateur ou renvoyée par courrier.

Une attestation de stage est envoyée à l'établissement sous condition que les participants aient signé la feuille de présence et que la totalité du stage soit réglée.

PRIX ET RÈGLEMENT

Stages Inter : les prix indiqués sur le catalogue couvrent les frais pédagogiques et la documentation remise aux stagiaires.

Le règlement d'un acompte de 30 % doit accompagner la convention signée. Le solde est payable sur présentation de facture émise en fin de formation.

ANNULATION DU FAIT DE RÉALITÉS & PROJETS CONSULTANTS

RÉALITÉS ET PROJETS CONSULTANTS se réserve le droit d'annuler une session si le nombre de participants est insuffisant :

le stagiaire peut alors reporter son inscription sur une autre session ou un autre stage,

si le stagiaire ne souhaite pas reporter son inscription, RÉALITÉS & PROJETS CONSULTANTS rembourse les droits d'inscription versés.

CONVOCACTION

Environ trois semaines avant le début du stage (lorsque le lancement de celui-ci est assuré – voir "annulation"), une convocation est envoyée aux participants. Elle comporte tous les renseignements pratiques : lieu du stage (adresse et téléphone), horaires, plan d'accès, règlement intérieur et liste d'hôtels.

HÉBERGEMENT ET RESTAURATION

Hébergement : nous ne nous chargeons pas de la réservation. Toutefois, nous vous envoyons une liste d'hôtels afin que vous puissiez réserver dans l'établissement de votre choix.

Restauration : sur certains stages inter, les déjeuners peuvent être pris en commun sur le lieu de formation. Ils doivent être réservés dès l'envoi du bulletin d'inscription et sont facturés en sus du prix mentionné au catalogue.

DÉSISTEMENT DU FAIT DU STAGIAIRE

Tout désistement ou report d'inscription doit nous parvenir par écrit 20 jours au moins avant le début du stage. Si ce délai est respecté, les droits d'inscription versés sont intégralement remboursés. Passé ce délai, RÉALITÉS & PROJETS CONSULTANTS retiendra une indemnité de désistement tardif, dédommageant les frais engagés, et évalués comme suit :

- moins de 20 jours avant le début du stage : forfait égal à 30 % du prix du stage
- moins de 10 jours avant le début du stage : prix intégral du stage.

Tout stage commencé est dû en entier.